81e ANNEE. — N° 2. DIMANCHE 5 JANVIER 1941.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

AN NOUVEAU !

Nous essayons toujours de nous voiler par des mots agréables les déplaisantes réalités. Ne pouvant nous arracher au passé qui nous dévore morceaux par morceaux, nous nous donnons l'illusion de nous projeter dans l'avenir.

*Une année s'en va emportant avec elle cinquante-deux semaines de notre existence et raccourcissant d'autant le temps qui nous reste à nous agiter. Mais nous détachons d'elle notre pensée pour acclamer celle qui vient que nous saluons de ce titre dérisoire : l'*An Nouveau !

An Nouveau ! Pauvre de nous ! Comme si nous pouvions croire qu'il va nous apporter notre renouvellement, comme si nous ne savions pas qu'il va nous vieillir encore ! Et comme si nous ne savions pas que, sous cette immense immobilité de tout dans l'Univers, ce que nous appelons « le Temps » ne compte que pour nous !

***

C'est une fichue idée qu'ont eue les hommes de jalonner leur courte durée par des dates qui s'érigent le long du calendrier comme s'érigent le long des routes les bornes kilométriques qui jalonnent le chemin déjà parcouru. Elles sont là pour le lui rappeler.

Passant qui pensais à tout autre chose, voyageur amusé qui te laissais enchanter par la splendeur du paysage et qui goûtais la joie des fleurs, des eaux miroitantes et des beaux nuages roses sur le ciel bleu, voilà tout à coup une pierre dressée au bord du chemin, une pierre portant un chiffre brutal comme un coup de trique pour te rappeler que tout à l'heure la belle promenade sera finie !

Voyageur de la vie, regarde ! Quarante, cinquante, soixante !... C'est le nombre de tes années qui défilent le long de ces calendriers où sont inscrits une suite de petits numéros dont chacun représente l'un de tes jours ! Regarde ! Une date vient d'arriver que tu dois célébrer par une joyeuse cérémonie. Elle en vaut la peine, tu as un an de plus ! On te le met sous les yeux, on te le crie aux oreilles. On vient même te féliciter ! — De quoi donc, Seigneur ? — Sans doute de ce que tu n'es pas encore mort !

***

Tout de même, la nature n'avait pas été si méchante pour les hommes. Elle leur avait ménagé une bonne marge d'incertitude. Elle n'avait pas établi d'horaire ; elle n'avait pas marqué cette marche au tombeau de relais portant chacun son numéro et qui précisent invinciblement à notre esprit l'approche incessante du terme fatal. Ce sont les hommes eux-mêmes qui ont inventé le calendrier, qui ont imaginé de fixer à intervalles réguliers ces étapes grâce auxquelles nous mesurons au fur et à mesure tout ce que nous perdons et nous évaluons le temps qu'il faudra encore pour qu'il ne nous reste plus rien !

Voilà ce que nous vaut l'introduction des nombres dans le déroulement de la vie. J'imagine qu'avant d'avoir ainsi gradué la fuite du temps, celle-ci devait nous être aussi insensible que le serait à la vue la diminution d'un tas de sable que des fourmis emportent grain à grain. Chaque minute emportait un petit grain de notre vie. Ça ne devait pas se sentir. Maintenant, à chaque changement d'année, nous sentons et nous voyons ce qui s'en est allé de nous ; c'est comme si tout d'un coup un bloc de notre existence se détachait et tombait au néant !

***

Quand il s'agit d'une année comme celle qui vient de finir, ce n'est pas de regrets que nous accompagnons son départ, mais de malédictions. Tandis que les humains s'acharnent toujours à détruire le monde qu'il habitent, il nous faut pourtant, si nous ne voulons pas désespérer de tout, reporter notre esprit au delà des jours présents, vers des temps qui viendront sans doute et où seront réparés les immenses désastres de la Patrie. Il faut bien se réfugier dans l'espoir que d'autres feront ce que nous ne pouvons faire, c'est-à-dire qu'ils restaureront non pas seulement la paix, mais aussi la justice.

Par là, nous rejoignons la pensée que le Maréchal exprime si bien dans son magnifique appel à la jeunesse. Oublions notre personnalité, ou plutôt vouons-la, avec toute sa puissance d'action, à une œuvre collective : « Seul « le don de soi donne son sens à la vie individuelle en la rattachant à quelque « chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie. Pour conquérir tout ce « que la vie comporte de bonheur et de sécurité, tout Français doit commen- « cer par s'oublier lui-même... »

Il a raison. Par là seulement on peut se libérer de ce découragement déprimant que j'exprime plus haut et qui envahit invinciblement comme un juste châtiment celui qui ne pense qu'à soi !

Emile LAPORTE.

LE MARÉCHAL PÉTAIN adresse ses vœux aux Français

Voici le texte de l'allocution qu'a prononcée, à minuit, le 1er janvier, le maréchal Pétain, et qui a été radiodiffusée par les postes d'Etat :

L'année 1940 a pris fin. Tournons-nous maintenant vers l'avenir. L'année 1941 sera difficile. Elle doit être celle du relèvement de la France. Elle le sera si vous vous serrez tous autour de moi, ayant la même foi dans la patrie, la même volonté de « servir ».

Je me suis donné à la France c'est-à-dire à vous tous.

Nous aurons faim. La guerre nous a enlevé une part importante de nos récoltes. Le blocus nous prive d'un ravitaillement qui, dans les années qui précédaient la guerre, se chiffrait chaque année par plus de 6 millions de tonnes de denrées de toutes espèces et de toutes provenances.

La guerre continue, ainsi que le blocus ; il ne dépend pas de nous de les faire cesser.

N'écoutez pas ceux qui chercheraient à exploiter vos misères pour désunir la nation. Les mêmes procédés vous ont conduits hier à la guerre et à la défaite.

Demain, nous remporterons une première victoire : nous remplacerons la critique par l'effort.

L'année 1941 doit être une année de travail acharné.

Je m'adresse d'abord aux paysans de France. Il faut qu'ils tirent de la terre tout ce qu'elle peut donner. Toutes les friches doivent être remises en culture, même si le sol est ingrat. Les rendements doivent être augmentés, en dépit de toutes les difficultés. Nous y aiderons du mieux que nous pourrons. Mais que chacun compte d'abord sur soi-même, qu'il comprenne la détresse profonde d'un pays dépouillé de tant de moyens que la guerre et le blocus ont détruits ou paralysés.

Je fais appel à l'ingéniosité des Français pour qu'ils improvisent eux-mêmes les moyens de compléter leur alimentation.

Je m'adresse maintenant aux ouvriers. Qu'ils ne se découragent pas. Leur sort sera dur. Nos stocks de matières premières s'épuisent. Je ne puis pas savoir quelles quantités nous pourrons importer en 1941. Certaines industries risquent d'être totalement arrêtées.

Nous avons fait de notre mieux et nous continuerons pour parer à cette situation. Nous devons exploiter au maximum les ressources que nous pouvons tirer de nous-mêmes.

Que nos mineurs, nos bûcherons, nos carriers redoublent d'efforts. Et que tous les ouvriers, chômeurs ou non, sachent que le gouvernement de la Révolution nationale travaille à affranchir leur avenir de l'intervention du capitalisme étranger.

La France doit produire et transformer tout ce dont elle a besoin pour vivre et prospérer. Ce qui a été fait ailleurs en ce sens peut et doit être fait chez nous. C'est une œuvre de longue haleine. Elle est déjà commencée.

Au pays tout entier je demande qu'il se pénètre de l'esprit nouveau qui doit refaire la grandeur de la Patrie. Il ne s'agit plus de reprendre un à un quotidiennement l'inventaire de nos sujets de mécontentement, de tout ramener à soi-même, d'attendre de l'Etat qu'il nous délivre de nos maux et qu'il nous dispense ses bienfaits. Il faut penser aux malheurs de la Patrie et à l'infortune de tous ceux qui souffrent plus que nous.

Il faut aider la Patrie à secourir nos compatriotes. Aider la Patrie, c'est avoir confiance en elle, c'est l'avoir présente constamment dans nos pensées, dans nos paroles et dans nos actes, ne rien accepter, ne rien dire et ne rien faire qui puisse lui nuire.

Secourir nos compatriotes, c'est nous donner sans arrière-pensée, sans réticences personnelles à cette solidarité matérielle et morale qui doit réunir tous les Français. C'est relever celui qui tombe, c'est ranimer celui qui s'abandonne, c'est ramener celui qui s'égare. Je me suis promis à moi-même de ne connaître en France ni partis ni classes. Je vous appelle tous à sortir de vos cadres, de vos routines, de vos préjugés, de vos égoïsmes, de vos rancœurs, de vos défiances, et je vous exhorte à vous grouper en Français solides qui veulent défendre leur terre et leur race.

J'adresse mes vœux fervents par delà les mers aux populations de l'Empire et par dela les frontières à nos chers prisonniers.

La France continue. Bonne année, mes chers amis !

Informations

LOTERIE NATIONALE
14e tranche 1940

Gagnent 110 fr. : tous les numéros se terminant par 1.

Gagnent 220 fr. : tous les numéros se terminant par 6.

Gagnent 500 fr. : tous les numéros se terminant par 82.

Gagnent 1.000 fr. : tous les numéros se terminant par 270, 490, 545, 546.

Gagnent 10.000 fr. : tous les numéros se terminant par 0.436, 0.530, 0.711, 0.919.

Gagnent 20.000 fr. : tous les numéros se terminant par 8.320.

Gagnent 50.000 fr. : tous les numéros se terminant par 00.940, 01.214, 30.619, 57.433.

Gagnent 100.000 fr. : les billets portant les numéros : 079.028, 159.673, 226.476, 229.701, 262.680, 274.140, 277.469, 414.045, 472.828, 728.832, 800.956, 820.497, 847.447, 976.616, 989.139.

Gagnent 500.000 fr. : les billets portant les numéros : 584.427, 683.242, 792.412.

Gagnent 1 million : les billets portant les numéros : 430.414, 804.127.

Gagne 5 millions : le billet portant le numéro : 909.153.

Du pétrole dans le Midi de la France

Deux entrepreneurs français auraient obtenu du gouvernement l'autorisation d'effectuer des sondages dans les environs d'Aix-en-Provence afin d'y localiser des gisements pétrolifères.

La Croix-Rouge américaine

La Croix-Rouge américaine a fourni en vivres ou en argent pour 16.690.000 dollars aux victimes de la guerre ou aux réfugiés de treize nations pendant l'année 1940. Plus de la moitié de cette aide est allée à la Grande-Bretagne.

Un démenti hongrois

Les milieux compétents déclarent complètement controuvée la nouvelle publiée par une agence étrangère et selon laquelle la Hongrie aurait mobilisé.

On souligne à Budapest que toutes les nouvelles de ce genre ne correspondent nullement aux faits.

EN PEU DE MOTS...

— Le professeur d'Arsonval vient de mourir dans sa propriété de Laborie, près de Limoges. Il était né en 1851. Physicien de réputation mondiale, il était connu pour ses recherches sur les courants à haute fréquence. Il était membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences.

— La première tranche du budget 1941, pour une durée de 3 mois, s'établit ainsi : dépenses ordinaires : 24 milliards 411 millions ; dépenses extraordinaires : 15 milliards 91 millions.

— La police a procédé à l'arrestation, à Oran, de 7 communistes, et à Sidi-Bel-Abbès, 8 personnes dont 2 femmes ont été également arrêtées sous l'inculpation de reconstitution de ligue dissoute.

Le martyre de Dunkerque

Du « Temps » :

Dunkerque, ville héroïque, citée en 1793 pour avoir « bien mérité de la patrie » et en 1917 pour avoir « servi d'exemple à toute la nation » ; Dunkerque, dont le nom évoque une des heures les plus tragiques de cette guerre ; Dunkerque, tant de fois envahie, incendiée, saccagée au cours des siècles, Dunkerque est de toutes les villes de nos côtes celle qui avant et depuis l'armistice a le plus souffert.

Son calvaire continue. Plus des deux tiers de ses maisons avaient été rasées durant le siège de 1940 et le rembarquemest des troupes anglaises. Il n'en est pas une qui ne porte les traces du feu ou des projectiles. Depuis que sa destruction a été achevée par les bombardements anglais, on compte victimes nouvelles. Des milliers de personnes — un tiers de la population du temps de paix — vivent misérablement dans les abris et les caves sous les ruines. Sans feu, sans lumière, sans hygiène, elles souffrent de toutes les difficultés auxquelles se heurte forcément le ravitaillement sur un des points les plus menacés de la zone de combat. On peut imaginer sans grand effort la détresse physique et morale d'une population qui a tout perdu et n'espère plus aucun secours.

Est-il un moyen de porter une aide et un réconfort à ces admirables Français ? Songeons à eux en ces jours d'hiver rigoureux. Les exigences de la guerre les privent non seulement d'approvisionnement mais de moyens de circuler. Ou bien, au contraire, ils sont recrutés pour aller travailler très loin de leur ville et ils en sont blessés, car très attachés à leur famille, comme on l'est dans le Nord, ils souffrent particulièrement de la laisser seule dans une ville sans cesse menacée.

Nos pensées doivent aller à ces gens qui aiment leur pays natal au point de n'avoir pas voulu le quitter malgré la menace des bombes et des obus. Admirons ceux d'entre eux qui, démobilisés, sont revenus dans la ville martyre. Pensons aussi aux fonctionnaires qui, depuis le mois de mai, accomplissent leur tâche là-bas, avec dévouement et qui, parfois, peuvent envier leurs collègues plus heureux dans les régions moins torturées.

Tous souhaitent des visites plus fréquentes de la part des autorités françaises de Lille ou de Paris. Tous ont besoin de meubles et de vêtements chauds. Ils supporteraient avec plus de patience encore leurs épreuves s'ils savaient mieux comme nous les admirons et les aimons.

Nos Echos

Esprit nouveau.

C'est par l'esprit qui l'animait qu'elle représentait vraiment quelque chose de nouveau, cette Fête de la Jeunesse qui s'est déroulée dimanche au théâtre de Cahors et c'est par là aussi qu'elle répondait au besoin profond de changement qui nous tenaille.

Changer ! Ne plus rien voir qui nous rappelle les choses et les gens que nous avons trop vus et trop connus !

Autrefois — je m'exprime comme si des temps et des temps étaient passés depuis cette époque maudite — autrefois, toutes les assemblées et toutes les réunions de quelque nature qu'elles fussent avaient un arrière-goût électoral et cela gâtait les meilleures. On les sentait toutes intéressées à la préparation de quelque candidature ou à l'entretien, parfois à peine dissimulé, de quelque popularité personnelle en désarroi. Si le préfet, en beau costume, y venait parader, on savait quelles mains manœuvraient de la coulisse Et même s'il s'agissait d'une chose étrangère en apparence à la politique, on savait, on était sûr qu'elle en dépendait et qu'elle réussirait ou non suivant qu'elle servirait bien ou mal des intérêts électoraux.

Eh bien ! pour donner une physionomie nouvelle, un sens nouveau à cette réunion de dimanche, il suffisait que cela ne fût pas. On n'y pensait pas à autre chose qu'à ce qu'on y disait et cela en valait vraiment la peine puisqu'il s'agissait d'exalter dans le cœur de ces jeunes l'amour de la France et la volonté de travailler à son redressement.

Des vœux.

Il n'a pas été particulièrement gai et animé le Premier de l'An, à Cahors. Le temps triste mettait comme un voile de brume et de deuil sur notre ville s'accordant très bien aux sentiments personnels de nos concitoyens.

On échangeait des vœux plus par politesse et habitude que par conviction. Ce qu'on souhaitait tous et qui avait à peine besoin d'être dit, c'est le retour de la paix dans le monde, d'une paix de justice et d'humanité. Et surtout que 1941 nous rende nos frères prisonniers, que soit fini leur affreux exil et que soient enfin terminées les angoisses des épouses et des mamans !

Celui-là, du moins, nous pouvons le formuler à haute voix !

Chronique du Lot

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, 30 décembre, sous la présidence de M. de Monzie.

La séance a été ouverte à 18 heures 15. Etaient présents : MM. de Monzie, docteur Calvet, Salanié, Nicolaï, Gayet, Rollès, Roux, Marmiesse, Duthil, Theil, Vidaillac, Caminade, Malique, Lafage, Marcouly.

En ouvrant la séance, M. de Monzie prend la parole et fait, en ces termes, l'inventaire de l'œuvre municipale :

Discours de M. de Monzie

Messieurs,

La municipalité vous a convoqués pour le vote du budget.

Encouragés par une circulaire ministérielle dont M. le Préfet nous a donné communication, nous avons décidé d'accomplir nos tâches jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au jour où notre relève sera effective. Ce jour-là nous nous retirerons sans humeur ni bouderie. Il faut savoir partir. C'est en somme le plus grand art de la vie. L'inventaire que ne manqueront pas de dresser nos successeurs constituera la meilleure et plus exactement la seule récompense à laquelle nous puissions prétendre.

Dans le bilan d'un effort qui, pour quelques-uns d'entre nous, a 20 ans de durée, on trouvera sans doute des erreurs, mais point de violenies. Nul ici, pendant ces 20 ans, ne fut victime de ses convictions. Notre péché fut parfois de faiblesse, jamais de rigueur.

Le sectarisme n'a jamais trouvé place dans nos décisions. Et puisque dans le recul j'envisage notre œuvre, il me plaît de rappeler que, pour passer outre à certaines préventions partisanes, nous avons traité avec notre vénéré ami, Monseigneur Bernard d'Araquy, la cession de la caserne Canrobert, ancien grand Séminaire. Peut-être sommes-nous seuls en France à avoir passé un tel libre accord. Nous sommes les seuls assurément à avoir créé un service unifié des Finances, notre maison des Finances, les seuls à avoir installé, par une anticipation qu'on a omis de mentionner, l'école normale primaire de garçons au Lycée Gambetta.

Nous eussions pu tirer quelque fierté de ces initiatives originales, si le caractère de notre cité, hostile à toute avantageuse publicité, n'avait pas commandé la discrétion de nos comptes rendus. Une seule fois, en 1925, nous avons filmé la liste de ces travaux par nous réalisés, parce que le film se déroule vite, aussi vite que l'exige le goût des hommes impatients d'oublier.

Une seule fois, nous avons reçu des compliments de l'extérieur ; ceux qui nous complimentèrent étaient ces hauts dignitaires de l'Eglise, archevêques et évêques, rassemblés pour commémorer, dans sa ville natale, Jean XXII, Pape et bâtisseur. Il a fallu attendre les tristes lendemains de la défaite pour que le témoignage des réfugiés mît fin à certaines indifférences imméritées : la réussite de notre organisation hospitalière a été sanctionnée par le satisfecit des pauvres gens — c'est bien ainsi — et je reporte à notre corps médical, à la Direction de notre Hôpital-Hospice, au zèle de notre parfait ordonnateur la meilleure part de cette valable reconnaissance.

Et maintenant, Messieurs, envisageons notre gestion matérielle et budgétaire sous l'angle de la critique. Vous n'ignorez pas les contestations que suscita, depuis quelques années, notre refus de recourir à l'impôt, notre refus d'orthodoxie. En matière de finances, l'orthodoxie est la facilité. Il suffit d'équilibrer, par des centimes, un déficit, et l'on a correcte figure en face des contrôles de l'Administration ou de l'opinion.

Nous avons estimé en 1936 qu'il eût été cruel et dangereux d'infliger à l'économie cadurcienne, dans le moment où la politique aggravait les embarras de chaque producteur et contribuable, d'inscrire sur la feuille d'impôt une aggravation de charges communales.

Impossible d'accroître les recettes par d'autres procédés dans le cadre d'une collectivité étroite, privée d'industrie et de riche hinterland. Nous avons donc appliqué des ressources extraordinaires à l'apurement de dépenses ordinaires, au résultat de quoi nous avons offert des terrains disponibles à la construction de logis nécessaires, encore insuffisants à ce qu'il a paru au cours de ces derniers mois. Ainsi avons-nous traversé la crise sans contribuer à l'aggraver. Eh quoi ! disaient quelques-uns jugeant à distance de nos difficultés intérieures, il suffirait d'exercer une pression, une compression sur les dépenses. Que sont-elles donc ces dépenses ? Quels en peuvent être les excès ? Notre voirie travaille avec un minimum de crédits. Nos bâtiments communaux sont entretenus sans la moindre superfluité. Un seul chapitre de dépenses affiche un total apparemment exorbitant, celui de l'assistance médicale gratuite. Nous avons tenté tous les modes de réduction, usé de tous les moyens pour empêcher le resquillage ; mais s'il y a parmi nous peu de chômeurs, il existe en permanence beaucoup de demi-indigents que la vigilance médicale ne cesse de signaler à notre compassion édilitaire. Je l'avoue sans embarras, nous avons été sans force devant les faibles.

Les mêmes soucis, les mêmes égards envers les producteurs et contribuables de Cahors nous ont inspiré le projet de budget que je vais soumettre à votre examen et à vos suffrages.

Nous l'avons préparé avec la préoccupation de léguer à nos successeurs une situation purgée des hypothèques de notre ingéniosité ancienne. Dans cet esprit nous avons exclu de nos prévisions le produit à provenir des terrains du Quai Cavaignac, encore occupés par les baraquements de réfugiés : ces terrains seront mis aux enchères ultérieurement, quand ils seront libérés de l'occupation administrative, et le produit de cette vente servira à due concurrence à reconstituer le fond destiné aux aménagements de l'abattoir.

Que si nous répondions au vœu imprudent des amateurs de régularité, nous inscririons très simplement 215 centimes additionnels pour couvrir notre marge déficitaire. Je rappelle que notre malheureux centime vaut 2.820 francs, ce qui marque l'exiguïté de notre vie communale. Mes 4 collaborateurs et moi-même avons à l'unanimité écarté cette imposition de 215 centimes.

Nous ne croyons pas au prétendu enrichissement des Cadurciens pendant l'exode. Oui, certes, nos commerçants ont bien vendu, bien liquidé leurs stocks ; mais avec la réserve-papier qu'ils ont amassée, force leur est d'acquérir de la marchandise souvent introuvable et toujours fort chère.

J'écarte la légende du mauvais enrichissement. Il demeure qu'à défaut de taxes utilisables à notre ville, dans l'état présent une imposition supplémentaire peut être envisagée, en corrélation avec celle que se propose M. le Préfet pour le budget départemental, soit 50 centimes qui doivent produire une recette complémentaire de 140.000 francs.

Par ailleurs, Mme Veuve Hubert ayant demandé la résiliation de son contrat de concession des eaux à partir du 1er janvier 1941, nous avons décidé de porter la redevance au mètre cube à 1 fr., taux de Brive, et plus exactement au double du coût actuel.

Compte tenu du rachat des compteurs prévu au contrat et des annuités à prévoir pour ce rachat, la régie des eaux qui sera assurée par le même personnel doit nous donner une annuité de 250.000 fr.

Il est inutile de prévoir pour notre éclairage local plus que la Défense passive ne nous permet de dépenser. D'où réduction de 100.000 à 55.000 fr. Nous avons fait subir aux chapitres de l'assistance médicale et de la voirie 2 abattements qui se totalisent à 165.000 fr. et qui parachèvent notre équilibre. Dans le cours de 1941, la réforme de nos finances communales sera opérée. La fin de nos angoisses coïncidera avec une reprise de l'activité nationale et provinciale. Nous n'avons pas mis en forme de recettes hypothétiques ces espérances des cœurs français, mais nous avons le droit de renouveler l'affirmation de cet optimisme dont le Conseil municipal, devançant la confiance du pays, faisait hommage au Maréchal dès le 22 juin dernier.

J'ai terminé, Messieurs, cet exposé que je ne saurais clore sans adresser à la population tout entière l'assurance de ma gratitude. Je la remercie de m'avoir permis de la servir.

Des applaudisements saluent les déclarations de M. de Monzie.

Le Conseil délibère sur les questions suivantes :

M. Salanié propose d'allouer une indemnité de 500 francs au garçon de bureau de l'Hôtel de Ville pour travaux de dactylographie. Adopté.

Il propose de donner un avis favorable au projet d'ouverture d'une école publique à Regourd. Adopté.

Une somme de 2.000 francs est votée pour l'organisation d'une cantine scolaire.

Le Conseil fixe à 1.200 francs le bail à loyer du débit de boissons situé avenue de la Petite-Vitesse et géré, actuellement, par Mme Bach.

Les secours aux anciens serviteurs de la ville, non retraités, ou à leurs veuves, sont accordés.

Une somme de 3.000 francs est votée pour paiement des honoraires de l'avocat pour l'instance introduite par la ville contre l'entrepreneur pour solde de travaux d'adduction d'eaux. Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues.

M. le docteur Calvet propose d'accorder l'autorisation de traiter par voie d'économie, comme les années précédentes, pour les dépenses relatives au lycée de jeunes filles. Adopté.

M. Henri Martin, le distingué artiste-peintre, fait connaître qu'il accepte la salle de l'Hôtel de Ville, qui lui a été offerte, dans laquelle il a l'intention de placer une série de tableaux de réelle valeur.

Mais il exige que, tout d'abord, cette salle soit débarrassée des tableaux qui sont exposés, et la plupart sont les portraits des anciens maires de la ville.

Le Conseil accepte la proposition de M. Henri Martin.

M. Nicolaï propose la prise en charge par la ville de certains marchés passés par la Préfecture. Adopté.

Le prélèvement d'une somme de 110.000 francs sur la petite vicinalité est adopté.

A dater du 1er janvier 1941, le Conseil décide la reprise du service des eaux par la ville dont les tarifs seront vraisemblablement doublés.

M. Salanié donne communication du budget de la ville, qui s'établit ainsi :

Recettes : 4.570.921 fr. 16.
Dépenses : 4.570.916 fr. 26.
Excédent de recettes : 4 fr. 80.

Le budget est adopté, et la séance est levée à 19 heures 15.

CE QU'EST LA LEGION FRANCAISE DES COMBATTANTS

Fondée par le Maréchal, elle se place au-dessus de tous les partis

L'un des principaux animateurs de la Légion française des combattants a fait dernièrement à la presse la mise au point suivante :

Il semble que certains ignorent encore ce qu'est la Légion. D'aucuns y voient une formation analogue aux anciennes associations de combattants de la Grande Guerre ; d'autres supposent qu'il s'agit d'un groupement à tendance partisane.

Il importe de préciser tout d'abord que la Légion a été fondée par le maréchal Pétain, ce qui suffit à établir qu'elle se place uniquement sur le plan national, au-dessus de tous les partis... Le chef de l'Etat, inspiré de la nécessité d'opérer une révolution nationale capable de rénover le pays, a convié tout spécialement à cette tâche les anciens combattants. Pour former les cadres de la nouvelle France, le maréchal a fait appel à ceux qui, ayant déjà fait preuve des plus belles vertus de sacrifice et d'abnégation, sont à même de montrer à tous ce qu'il faut entendre par une révolution nationale.

En faisant pénétrer ses racines dans tous les milieux politiques, la Légion aidera à réaliser le rassemblement du peuple autour du maréchal. Par elle, la pensée du Chef sera portée dans toutes les couches sociales.

Pour atteindre ce but, la Légion écarte toute haine partisane. Elle est seulement hostile à ceux qui se refusent à l'œuvre commune de redressement, pour tous les autres, quelles qu'aient été, dans le passé, leurs opinions, ils sont acceptés dans la mesure même de leur désir de refaire le pays.

Il n'est pas question de créer des mouvements qui agiteraient l'opinion. Le problème à résoudre est typiquement français, la solution doit être typiquement française.

Le mouvement légionnaire s'est d'ailleurs constamment développé avec une grande rapidité.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 janvier et le lundi jusqu'à midi, par la pharmacie LAGARDE.

CARTES DE LAIT

Les producteurs de lait livrant eux-mêmes à la consommation ainsi que les détaillants pourront continuer à servir le lait jusqu'à la nouvelle carte qui sera délivrée à partir du vendredi 3 janvier 1941.

En ce qui concerne les cartes vertes (malades), l'ancienne carte restera en vigueur jusqu'au 15 janvier 1941. Passé cette date, les nouvelles cartes seront délivrées conformément aux instructions qui seront données par la voie de la presse.

Jusqu'au 15 janvier 1941 les anciennes cartes devront être pointées dans la partie réservée au mois de septembre 1940. Les titulaires de ces cartes vertes (malades) n'auront donc aucune formalité à remplir avant le 15 janvier 1941.

SYNDICAT DE L'HOTELLERIE DU LOT

Le Président du Syndicat des Hôteliers du Lot informe les Hôteliers et Restaurateurs qui ont reçu leurs bons d'approvisionnement au titre du mois de décembre, de conserver le bon de savon, cette dernière quantité n'étant pas encore débloquée à Marseille. Dès le débloquage de cette marchandise, les bénéficiaires en seront prévenus et pourront présenter leur bon de savon à leur fournisseur habituel.

Office départemental des Mutilés Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation

L'Office National prend actuellement les mesures préparatoires à l'ouverture à Barbazan (Hte-Garonne) d'un Foyer des veuves de guerre es ascendantes pensionnées au titre de la loi du 31 mars 1919.

Les veuves de guerre et ascendantes domiciliées dans le département du Lot, qui désireraient demander leur admission, doivent s'adresser, pour tous renseignements, à l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, 38, Boulevard Gambetta, à Cahors.

UN METIER !

« Quels sont au moins les résultats de la Culture intellectuelle ?... Munis d'un Certificat, d'un Brevet, etc..., à quoi ces jeunes diplômés sont-ils bons ? Quels résultats *pratiques* peuvent-ils retirer de leurs études. « Le Diplôme mène à tout. » Oui, certes ; ...mais lorsque ces diplômés vont se présenter devant l'Industriel, le Commerçant, le Fabricant, diplôme en main, la première question posée est celle-ci : « Avez-vous fait autre chose ? Avez-vous une autre corde à votre arc ? Que savez-vous faire de vos dix doigts ? Quelles sont vos aptitudes ? Quels sont vos états de services ? » La réponse est négative presque toujours. C'est ainsi que grossit chaque jour cette foule de ratés, d'oisifs, de déclassés, de demi-utiles et souvent de nuisibles... »

(Lignes extraites de l'ouvrage « L'Enfant », du Docteur Victor Pauchet).

JEUNES GENS ! JEUNES FILLES !

apprenez donc un métier, et demandez, aux

COURS PIGIER

de vous documenter sur les emplois d'avenir.

Renseignements et inscriptions : 12, bd Gambetta, Cahors.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 décembre au 3 janvier 1941

Naissance

Besse Huguette, avenue de Toulouse.

Mariages

Garcia Thomas, menuisier-charpentier, et Dô Joséphine, S.P.

Delpech Henri, retraité des C.I., et Brugalières Gabrielle, S.P.

Rigaudie Guy, Caporal-Chef au 152e R.I., et Teyssèdre Denise, S.P.

Vincent Maurice, tailleur d'habits, et Galtié Suzanne, employée de bureau.

Thomas René, chauffeur-livreur, et d'Oliveira Paulette, S.P.

Campistron Pierre, relieur, et Fabre Paulette, modiste.

Baras François, Sergent Radio-Navigant, et Jacq Marguerite, coiffeuse.

Mattendi René, aspirant au 150e R.I., et Drouhin, secrétaire.

Décès

Solacroup Jane, Vve Carratié, 80 ans, rue Nationale, 73.

Printz Louise, Vve Trousselet, S.P., 72 ans, carrefour de Bach.

Moreau Louis, soldat au 5e Train Autos, 40 ans, rue Wilson.

Louis Marie, ép. Humbert, S.P., 74 ans, rue Wilson.

Bonillo Anna, Vve Parra, S.P., rue du Tapis-Vert, 7.

Lamothe Rosalie, Vve Barrières, S.P., 80 ans, rue Wilson.

Campo Emiliano, S.P., 60 ans, rue Wilson.

Durand Marius, retraité, 82 ans, route du Peyrat.

THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir, au Théâtre Municipal, nous applaudirons un spectacle de vedettes : Jules Berry, Josseline Gaël, Georges Flateau, Serge Nadaud, Pierre Forval, dans **Monsieur Saint-Obin.**

PALAIS DES FETES

Samedi 4, dimanche 5 janvier, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Charpin, Alida Rouffe, Robert Vattier dans

LE CLUB DES FADAS

avec le concours de Pierre Dac et de Mady Pierrozzy de l'Opéra de Paris avec ses 40 danseuses.

En complément : **Dans la Purée de Londres,** film policier.

GROUPEMENT D'ACHAT ET DE RÉPARTITION DE VIANDE DU LOT

Le Groupement d'Achat et de Répartition de Viande du Lot communique :

MM. les bouchers et charcutiers du département sont invités à adresser le 5 courant, dernier délai, au siège du Groupement, 48, rue Labarre à Cahors, les tickets de viande qu'ils ont reçus de leurs clients en décembre 1940.

Ces tickets seront insérés par 2.000 dans des enveloppes portant en suscription le nom du commerçant et le nombre de tickets. Ils devront établir un bordereau récapitulatif du total des tickets reçus et y faire figurer le poids mort déclaré au paiement de la taxe d'abattage. Les bons de réapprovisionnement réglementaires seront établis sur ces données pour le mois de février 1941.

Ces bons sont toujours établis *poids vif.*

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

MM. les membres de la Société des Etudes du Lot sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui se tiendra dans la salle de la Bibliothèque municipale, le lundi 6 janvier, à 17 heures.

Objet : Renouvellement du tiers sortant du Bureau. Elections. Vœux. Monuments historiques. *Le Bureau.*

RÉPRESSION DES MENÉES COMMUNISTES

On nous communique :

La surveillance des milieux communistes pour avoir été discrète n'en a pas moins été très énergique dans le département.

Par arrêtés de M. le Préfet, tous les chefs de l'ex-parti communiste dissous ont été internés : les nommés Léon Feix, ex-secrétaire régional ; Faure, animateur de la cellule de St-Céré ; Doucet, membre très actif du parti et bien connu pour son action dans les milieux syndicaux. Enfin les nommés Lagarde Robert, militant à Gourdon, et Vernet à Anglars-Nozac.

Toute attitude, tout propos ou tout acte de propagande sera impitoyablement sanctionné.

LE PRIX DU TABAC

La Commission paritaire, réunie à Riom, le 29 décembre, a fixé à 995 fr. le prix moyen des 100 kilos de tabacs.

Répression de la hausse illicite

Dans sa séance du 27 décembre 1940, la Commission départementale de la surveillance des prix a décidé de transmettre au Parquet 8 dossiers de personnes pour hausses illicites.

De plus, en raison de la gravité des faits reprochés aux intéressés, M. le Préfet a décidé la fermeture de : 4 marchands de chaussures, 1 marchand de tissus.

La neige rend les communications difficiles

Le Service des Ponts et Chaussées signale que les abondantes chutes de neige rendent difficiles les communications sur toute l'étendue du Département. En particulier les routes du canton de Latronquière sont impraticables ainsi que la route de Lamothe-Cassel à Gramat coupée aux abords de Labastide-Murat.

Changement d'horaire de la seconde distribution postale à Cahors

A partir du lundi 6 janvier 1941, et à titre d'essai, la deuxième distribution postale, qui a lieu actuellement à 13 h. 30, sera reportée à 15 h. 30.

Cette mesure a pour but de faire bénéficier de la deuxième distribution de nombreuses correspondances qui parviennent à Cahors à 14 h. 47 par le train Toulouse-Vichy.

Trouvaille

Il a été trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme. Prière de le réclamer à M. Caillau marchand de cuir, rue Clément-Marot.

AVIS IMPORTANT

La Maison L. LABOUDIE, Boîtes métalliques à Cahors, prie sa clientèle de vouloir bien rapporter SOUS QUINZAINE les boîtes pleines ou vides qu'elle détient.

En effet, après ce délai il ne sera plus possible d'en assurer la fermeture. Les boîtes non fermées seront remboursées.

EDEN

Samedi 4 et dimanche 5 janvier 1941, en soirée. Dimanche, matinée.

Une réalisation de Léon Mathot

LE REVOLTE

avec Pierre Renoir, René Dary, Charpin, Katia Lova, Marcelle Géniat et Jean Temerson.

En complément : **Radio reportage,** comédie. — **Mon Légionnaire,** attraction chantée.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Coupe du Quercy. — *F.C. de Castelnau* et *Jeunes Cadourques* (II) font match nul (2 buts à 2). — *J.S. Gramat* (I) bat *Jeunes Cadourques* (I) par 4 buts à 1.

Partie très intéressante, mais un peu trop durement jouée. Malgré la supériorité des Gramatois, les Cadourques firent mieux que se défendre. Le footfall pratiqué fut de bonne facture et le public ne ménagea pas ses applaudissements aux joueurs. A 5 heures, le match fut interrompu pour permettre au public d'écouter la radiodiffusion de l'allocution du *Chef de l'Etat Français, Philippe Pétain,* allocution qui fut écoutée debout dans le silence le plus complet par tous les spectateurs et joueurs. Nous remercions vivement le public cadurcien d'avoir répondu aussi nombreux à l'appel des Jeunes Cadourques, et nous espérons que cette manifestation sportive ne sera pas la dernière organisée par les Jeunes Cadourques au Stade Lucien-Desprats. — *Un Dirigeant.*

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Stade Cadurcien (I) *bat Jeunes Cadourques* (I) par 4 buts à 1. — Partie jouée devant un public clairsemé. Les Cadourques, par des attaques plus suivies, dominèrent au début. Le Stade ne put imposer son football qu'en fin de partie. Le jeu pratiqué fut des plus plaisants et des plus variés, contrairement à ce qu'on en attendait, l'état dd terrain récemment dégelé rendant la tâche des joueurs parfois difficile.

Dimanche 5 janvier, *F.C. Villefranche* (I et II) contre *Stade Cadurcien* (I et minimes). — Les équipes stadistes recevront ce dimanche les excellentes formations du F.C. de Villefranche-de-Rouergue. Les visiteurs ont quelques beaux résultats à leur actif et attachent un certain intérêt à leurs rencontres contre le Stade.

Les équipes II et III recevront les équipes respectives de Puy-l'Evêque et Cabrerets.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Union Sportive Fuméloise et Libossienne (Juniors) bat *Stade Cadurcien* (Juniors) par 13 à 0.

Reconnaissons que Fumel a mérité largement la victoire. C'est une équipe très jeune, complète dans toutes ses lignes. Ce sont là de sérieux espoirs pour les dirigeants fumélois. Du côté cadurcien, malgré le renfort de quelques équipiers premiers (qui devant des jeunes ne forcèrent pas trop !) il y a beaucoup à faire; nos jeunes peuvent prendre exemple sur Fumel et jouer avec plus de sérieux ; malgré tout il y a quelques éléments qui promettent et on remarqua surtout les plaquages aux jambes du jeune Brunck, qui se montra excellent en défense.

Dimanche 5 janvier, l'équipe première doit se déplacer à Belvès, pour y rencontrer en match de Coupe du Périgord-Agenais, l'équipe locale. Les deux équipes sont à égalité pour la première place, comptant toutes deux 12 points au classement, suivies de près par Souillac avec 10 points. Aussi les deux adversaires feront l'impossible pour obtenir la décision, le battu risquant fort de ne pas être qualifié.

De nombreux supporters accompagneront l'équipe. Nul doute que nos joueurs se montreront dignes de leur confiance et enlèveront, nous en sommes sûrs, la victoire.

Le départ aura lieu devant chez Ludo, à 8 h. 1/2 ; rendez-vous à 8 h. 1/4 précises.

Effectueront le déplacement les joueurs suivants : Carmen, Pégourié, Bourdet, Saint-Laurent, Sénac, Planavergne, Fréjaville, Terrières, Magnani, Cubaynes, Heilhes, Melet, Chappou, Delgal, Ricard.

Si, en raison de mauvais temps, le match était remis, un avis sera affiché devant chez Ludo samedi dans la soirée.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Légion Française. — Dimanche 29 décembre a eu lieu la réunion des délégués communaux du canton des anciennes associations dissoutes U.F. et A.C.D.F.

Malgré la rigueur de la température toutes les communes étaient représentées, aussi est-ce devant un auditoire nombreux et attentif que M. Bley, au nom des camarades du canton, adressa ses souhaits de bienvenue aux délégués officiels de l'Union départementale de la Légion Française des Combattants.

M. Troupel prit la parole et fit un exposé de la situation créée au lendemain de la défaite ; il indiqua dans quelles circonstances fut créée la Légion et quels sont ses buts « Servir » ; il termina son brillant exposé en demandant à tous les anciens combattants, ceux de 1918 comme ceux de 1940, de se grouper sans arrière-pensée au sein de la Légion Française.

Après quelques explications demandées par M. Guignes, délégué du Boulvé, au sujet du serment de la Légion, M. Henry, trésorier départemental, expliqua l'organisation intérieure de la Légion.

Par le grand nombre d'adhésions déjà reçues, il est à présumer que, d'ici peu de jours, la Légion Française dans le Lot sera une grande force morale et matérielle au service de la France, telle que l'a voulue notre grand chef, le Maréchal Pétain.

Puy-l'Evêque

Objet trouvé. — Un bracelet trouvé par M. Louis Bouysset, retraité, avenue de l'Usine, a été déposé à la Mairie.

Tour-de-Faure

Légion française des combattants. — Dimanche 22 décembre, les anciens combattants de la grande guerre et ceux de la guerre 1939-1940 se sont réunis à la mairie pour constituer le bureau de la section communale de Tour-de-Faure. En voici la composition : Président, M. Rossignol ; vice-présidents, MM. Fonneau et Garrigues ; secrétaires, MM. Charpentier et Jean-Baptiste Conquet ; trésorier, M. Ronjols ; membres, MM. Pons, Héreil, Raffy, Pierre Bru, Emile Gary.

Vire

Légion Française des Anciens Combattants. — Mercredi, à 15 heures, les anciens combattants des deux guerres se sont réunis à la mairie, à l'effet de constituer le groupe local de la Légion française. Le bureau provisoire a été constitué de la manière suivante :

Président, M. Camille Arnaudet (1914-1918) ; vice-présidents, MM. Adrien Dournes (mutilé 1914-1918), Robert Carla (1939-1940) ; secrétaire, M. Pierre Teyssendié (1914-1918) ; secrétaire adjoint, M. Ernest Rives (1939-1940) ; trésorier, M. Ernest Duron (1914-1918) ; membres du Comité, MM. Ernest Demeaux (mutilé 1914-1918), Paul Jarguel (1939-1940), Yvon Laduguie (1914-1918), Armand Dumeaux (1914-1918).

Le président a félicité les membres présents de leur volonté de se grouper autour du maréchal Pétain afin de travailler, sous sa haute autorité, au relèvement de la France.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 5

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

Elle s'attendait à voir paraître une femme de chambre, mais personne ne frappa. M. Brion n'avait sans doute pas les moyens de garder une domestique pour le service spécial de sa mère.

— Il faudra que j'en engage une pour le peu de jours que je passerai ici, se dit-elle.

Du fauteuil où elle s'était laissée tomber, elle voyait, par-dessus le mur, des toits sur lesquels, selon la mode italienne, se juchaient des balcons et des terrasses branlantes, qui rassemblaient la lessive, les oiseaux, une cage de lapins, et quelques pots de fleurs.

— Un quartier pauvre, murmura-t-elle du bout des lèvres.

Par delà ce qu'elle appelait déjà la lèpre de Venise, s'étendait un firmament pur, qui tournait au jaune canari.

Elle se décida enfin à garnir sa toilette et sa coiffeuse. Comme elle terminait cette besogne, Occiatto heurta à la porte.

— Monsieur est rentré, dit-il, il attend Mademoiselle dans son bureau.

CHAPITRE III

En fait, Jeannille n'avait pas répondu. La phrase la pétrifiait.

Brion l'attendait dans son bureau... Pensait-il avoir affaire à sa dactylographe ? La croyait-il à ses ordres ?

Elle commença par décider qu'elle ne descendrait pas, s'apprêtait à prendre un bain et à changer de toilette pour le dîner, dans l'espoir de faire un peu honte à des gens qui devaient venir à table en négligé, lorsqu'elle pensa :

— Ne va-t-il pas croire que je recule devant une mise au point ?

Au même instant, elle fut sur le palier. Le valet de chambre l'attendait au rez-de-chaussée.

Il ouvrit la porte de droite, et la jeune fille entra, la tête haute, la lèvre supérieure un peu relevée, dans une pièce de style vénitien, qu'enrichissaient plusieurs toiles du XVIIIe. Derrière un bureau central assez lourd et très sombre, M. Brion travaillait. La lampe, dont l'abat-jour extérieur était teinté de vert opaque, n'envoyait son faisceau que sur les feuilles de papier.

L'industriel se leva vivement et Jeannille eut devant elle, un homme grand et mince, au front haut, aux yeux clairs. Bien qu'il ne parut pas plus de trente ans, ses tempes s'argentaient. Ce visage aux traits nets, bien taillés, présentait l'antithèse intéressante d'une gaîté cordiale et d'une volonté autoritaire.

— Soyez la bienvenue, mademoiselle ma pupille, dit-il d'une voix pleine, assez brève.

Comme elle ne tendait pas la main, il s'inclina légèrement.

— Asseyez-vous, reprit-il. Nous avons à causer.

Il sonnait, Occiatto entra et, sur un signe, poussa les contrevents de chêne sculpté. M. Brion alluma deux torchères et trois lampes à grands abat-jour qui changèrent l'aspect de cette pièce et découvrirent des fleurs disposées avec goût. Puis il s'installa dans son fauteuil en face de la jeune fille et tendit son étui à cigarettes.

— Vous fumez, je suppose.

— Oui... Mais pas en ce moment.

Il nota le ton de la réponse et sourit. Lui non plus ne détestait pas la bataille.

— J'ai tenu à vous voir tout de suite, fit-il, parce que je ne veux pas vivre sur une équivoque.

Jeannille avait posé le coude droit sur le bras du fauteuil et la tête appuyée contre sa main, elle écoutait avec arrogance.

— Tout d'abord, je suis satisfait qu'Occiatto vous ait reconnue... Il est intelligent... Je lui avais dit : une jeune fille qui aura l'air d'une Française.

— Cela se reconnaît donc tellement bien ? siffla-t-elle, sarcastique.

— N'y voyez qu'un compliment. Je suis Français, ne l'oublions pas.

(*A suivre*).

Laramière

Démographie. — Au cours de l'année 1940, il a été enregistré, dans la commune de Laramière, 3 naissances, 1 mariage, 6 décès.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La journée des regroupements lorrains et de tous ceux de la zone interdite. — Dimanche 5 janvier, aura lieu, à Figeac, une journée de regroupement des Lorrains et de ceux de la zone interdite.

Voici le programme : 9 heures, messe de communion en la basilique St-Sauveur.

9 h. 30, réunion générale des Lorrains et zone interdite, Café de Paris, avenue Gambetta.

11 heures, messe en l'Eglise Saint-Sauveur, sermon de circonstance par M. l'abbé Hinsberger, aumônier général des Lorrains du Lot, curé expulsé de Richemont.

12 h. 15, repas fraternel pour les réfugiés n'habitant pas Figeac, sous la présidence du général Niessel, Café de Paris, avenue Gambetta. Prix, 12 fr., service compris. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 2 janvier en écrivant : sergent Baillard, canton de Figeac, ou en s'inscrivant chez l'ami Maurice, rue d'Anjou. Le prix du déjeuner sera versé au moment de l'inscription.

14 heures, vêpres solennelles en l'Eglise Saint-Sauveur.

15 heures, gâteau des Rois et goûter offert par M. l'Archiprêtre de Figeac à tous les enfants réfugiés.

17 heures, salut solennel à la chapelle du Carmel. Sermon de clôture par M. l'abbé Hinsberger.

A la Légion Française des Combattants. — Les parents des prisonniers de guerre, anciens membres de l'Union Fédérale, sont priés de se faire inscrire chez M. Tillet, faubourg des Carmes, ancien président de l'Union Fédérale. Il leur est rappelé que l'ancienne Association des Combattants, continuée par la Légion Française, dispose de moyens (reliquat) propres à adoucir le sort des prisonniers de guerre par l'envoi de colis réservés aux membres de l'Association. (Décision du nouveau groupement de Figeac).

L'arbre de Noël des usines Ratier. — Les employés et ouvriers des usines Ratier, accompagnés de leurs familles, se sont réunis, au grand complet, dans la vaste salle du Café de Paris, où les conviaient, pour une touchante cérémonie, l'heureuse initiative et la générosité de Mme et M. Ratier.

Dans la salle, décorée avec beaucoup de goût, se dressait un grand arbre de Noël, constellé de lampes électriques et amplement garni de toutes sortes de jouets à distribuer aux 130 enfants du personnel des usines.

Cette distribution fut précédée d'un excellent goûter et agrémentée de morceaux de musique et de chant fort bien exécutés. Nous devons aussi une mention à l'habile prestidigitateur chaleureusement applaudi.

La descente du père Noël dans la cheminée fut particulièrement accueillie avec joie et saluée de bravos de tous les enfants.

A l'issue de cette belle fête de famille, une collecte au profit du bureau de bienfaisance totalisa la somme de 1.938 fr. Le produit de cette quête fut remis à M. Besombes, premier adjoint au maire, qui, aux côtés de Mme et M. Ratier, assistait à cette manifestation.

Nous sommes heureux de remercier, au nom des pauvres de la ville, les généreux donateurs et de féliciter chaleureusement les organisateurs de cette magnifique séance qui marque, en outre, l'excellent esprit qui règne entre le personnel et la direction des usines.

Dans la boulangerie. — partir du lundi 30 décembre, les boulangeries de service à Figeac, les jours de fermeture, sont supprimées.

Le public est invité à s'approvisionner la veille.

Autoire

Les renards. — Samedi, 29 décembre, le poulailler de Mme Roques, propriétaire à Autoire, a été dévasté par un renard : 22 poules ont été égorgées.

Laval-de-Cère

La Légion des Combattants. — Dimanche dernier, 22 décembre, les anciens combattants de Laval-de-Cère ont tenu, à la mairie, une assemblée générale.

Après avoir adhéré à la Légion française, nos combattants renouvelèrent leur bureau. Président : M Albert Martel (14-18) ; vice-président : M. Fernand Roussilhe (39-40) ; secrétaire : M. Paul Marty (14-18) ; secrétaire adjoint : M. Marcel Ensarguex (39-40) ; trésorier : M. Albert Solignac (14-18) ; trésorier adjoint : M. Raoul Simon (39-40) ; membres ; Henri Freyssiel, Henri Bouthe, Armand Pinaud et Pierre Quirighetti.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Arbre de Noël. — Dimanche 29 décembre, à 16 h., eut lieu en la salle des fêtes de la mairie, la manifestation de l'arbre de Noël organisée en faveur des petits réfugiés et des enfants de nos chers prisonniers.

M. le Dr Cambornac avait voulu, en effet, que ces derniers soient de la fête et qu'ils aient leur part de jouets et de friandises.

La grande salle de la mairie était bien aménagée et ses décors lui donnaient un aspect féerique.

Un grand arbre de Noël lumineux et paré de nombreux jouets enchantait tous les yeux.

Un appareil de T.S.F. permit d'entendre, à 17 heures, le message du Maréchal Pétain.

Des jouets furent distribués aux petits Lorrains et aux enfants de nos prisonniers. Il y eut également des gateaux pour eux et pour tous les enfants des écoles de la ville.

Tous chantèrent avec bonne grâce la *Marche Lorraine* et *La Marseillaise.*

Nous ne saurions trop remercier M. le Dr Cambornac, maire de Salviac, M. le Curé, MM. les adjoints au maire, tous les dévoués collaborateurs et les zélées collaboratrices qui organisèrent cette belle fête.

Souillac

Le Cinéma à Souillac. — Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, communication a été donnée de la décision prise par M. Leydet, concessionnaire du cinéma municipal de Souillac.

M. Leydet a fait connaître qu'il avait décidé de céder son bail à MM. Bessières et Rességuier, de Cahors, qui prendraient la suite avec un nouveau bail de la salle des fêtes pour une durée de 15 ans, avec 3 jours de spectacle par semaine.

Le Conseil a renvoyé la question à la Commission pour une étude plus approfondie.

Dernière heure

La Cour martiale

Le ministère de la Justice communique :

La Cour martiale, instituée par la loi du 24 septembre 1940, se réunira à Gannat, le 6 janvier 1941, à 9 heures du matin, pour tenir sa première audience, sous la présidence du général Duffieux.

Il est à prévoir qu'en raison de la nature de l'affaire qui sera appelée, le huis-clos sera demandé par le commissaire du gouvernement.

N.D.L.R. — La loi du 24 septembre dispose que la Cour martiale « jugera les personnes à elle déférées pour crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie ».

Présidée par le général Duffieux, elle est composée du général Huré, du contre-amiral Cadard, de MM. Albert Vandremer et Meaux, délégués adjoints de la Légion française des combattants ; le commissaire du gouvernement est M. Wallet, substitut à la Cour de Paris.

Deux navires français ont été torpillés

L'Amirauté française communique :

Le 19 décembre, le sous-marin de 1.500 tonnes « Sfax » et le transport pétrolier de la Marine nationale « Rhône » faisaient route de conserve de Casablanca à Dakar.

A 16 h. 40, le « Sfax », après deux fortes explosions à son bord, disparaissait. Quarante-cinq minutes plus tard, le « Rhône », qui recueillait cinq membres de l'équipage du « Sfax », était secoué par une violente explosion, vraisemblablement torpillé à son tour par un sous-marin dont la nationalité est encore inconnue.

Le « Rhône », en feu, a finalement coulé.

On déplore la disparition de soixante-quatre membres de l'équipage du « Sfax » et de dix membres de l'équipage du « Rhône ».

Les familles des victimes ont été prévenues.

M. Paul Baudouin a donné sa démission

On communique officiellement :

M. Paul Baudouin, ministre secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a demandé au maréchal Pétain d'accepter sa démission. Le maréchal Pétain a accédé à ce désir.

AVIS DE DECES

Madame Veuve Marius DURAND, Monsieur et Madame Paul JOULIE et leur fille, Monsieur et Madame Roger DELRIEU et leur enfant et tous les autres parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Marius DURAND

Retraité de la S.N.C.F.

décédé à Cahors le 3 janvier 1941, à l'âge de 82 ans. La levée du corps aura lieu le samedi 4 janvier à 15 heures, Route du Peyrat, Cabessut. L'inhumation aura lieu à Capdenac-Gare.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Jean SOULIÉ ; Monsieur et Madame IMBERT ; Monsieur et Madame FABRE et leurs enfants ; les familles ARNAUDET, ALIBERT, et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes et tout particulièrement le groupe des Sapeurs Pompiers, qui ont bien voulu assister aux obsèques du regretté

Monsieur Jean SOULIÉ

âgé de 49 ans, ancien pompier

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

PETITES ANNONCES

JEUNE HOMME sérieux est demandé pour la garde d'une personne âgée. Se présenter Bureau du Journal.

Madame RENAUD, sage-femme de 1re classe, 10, place des Carmes. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures.

Le 19 décembre il a été perdu sur la route N° 20, entre Cahors et Pélacoy, un **manteau cuir jaune.** Le rapporter à M. Cabanes, 8, rue Lestieu. Bonne récompense.

Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURRURES,** 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

ON DEMANDE un **salonnier** ou un **bon demi** chez Barrières, coiffeur. 32.054.

RACLEUSES sont demandées aux Abattoirs de Cahors. (33.077).

ON DEMANDE **fille de salle.** S'adresser: Hôtel Terminus. (33.078).

SUIS ACHETEUR Simca 5 occasion. Grenier, 28, Bd Gambetta. (33.079).

NOIX ET CERNEAUX

Les Huileries de noix du Lot à Cahors sont acheteurs de toutes quantités et qualités de cerneaux et noix toutes venantes et calibrées.

Elles sont en outre en mesure d'effectuer tout travail à façon. Tél. : 137 ou 539.

ON DEMANDE **ouvriers ajusteurs-outilleurs** et **ouvriers-polisseurs,** s'adresser aux Etablissements Dubois, Desprats, Crespeau et Cie, rue de la Poudrière, à Cahors.

A LOUER **jolie Maison bourgeoise,** près Puy-l'Evêque, bien abritée, vue splendide, 2 ha. avec forêts ; terres en friches en partie labourées. Possibilité d'élevage. S'adresser au Bureau du Journal. (33.082).

Un ponton en bois de 2 m./4 m., état neuf, amarré à Pradines, a été entraîné par les eaux lors de la dernière crue du Lot. Prière aux riverains qui l'auraient recueilli de vouloir bien en aviser M. J.-L. Richard, chez M. Bosc, à Pradines. Récompense.

ON DEMANDE **femme de ménage,** 2 heures le matin. S'adresser 23, rue du Portail-Alban, Cahors. (33.084).

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES « MINORGA »

Chlorate de Soude.
Desherbants Agricoles D.A.M.
Soufre d'Apt (remplace le Soufre Sublimé).
Sulfurol.
Huile d'Anthracène.
Mouillants, etc.

Vente en gros pour le Lot :
LAMBERT P. à Cahors.

HERNIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : **M. H. GAYRAUD,** qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

M. H. GAYRAUD vous recevra à : **Villeneuve-sur-Lot,** tous les matins, 32, rue des Cieutat, de 8 à 11 h.
Dans la région, de 1 h. à 4 h., à :
Agen, t. les merc., 92, Bd République ;
Fumel, mardi 2 janv., Hôt. de l'Europe.
Cahors, jeudi 9 janv., Hôt. de l'Europe.

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE DE L'ESTOMAC
REIN MOBILE, OBÉSITÉ, VARICES
ORTHOPÉDIE

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. 248
Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral
corbeilles
gerbes, coussins croix, etc...
Couronnes et tous articles funéraires
modèles exclusifs
cierges

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

VOICI LE GRAND FROID !

Pour avoir des calories, buvez du vin et du bon. Adressez-vous : *Aux Caves Cadurciennes,* vous y trouverez un *grand choix* en vins rouges, en vins blancs, en vins mousseux, en fûts et en bouteilles. Vins mousseux, vins Champagne,
Maison J. BARDIN et Cie
(derrière la Cathédrale), Cahors. Tél. 452

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Etude de Maître Joseph MALPHETTES
Docteur en Droit
Chevalier de la Légion d'Honneur
Notaire à ALBI (Tarn)

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'une délibération en date du 9 décembre 1940, dont copie en bonne forme du procès-verbal a été déposée pour minute à Maître MALPHETTES, notaire à Albi, le 14 décembre 1940, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « BAGNAC-LARIVE », société anonyme au capital de 2.250.000 francs, dont le siège social est à Bagnac (Lot), a modifié comme suit les articles 19, 24, 25 et 26 des statuts, en vue de les mettre en harmonie avec les nouvelles prescriptions résultant des lois des 18 septembre et 16 novembre 1940.

Article 19. — Il est ajouté les dispositions suivantes au premier paragraphe de cet article, *in fine :*

« Dans l'acceptation de leurs fonctions, les « administrateurs doivent déclarer que les « mandats qu'ils ont ainsi assumés ne dé- « passent pas le nombre prévu par la loi. »

En outre, le deuxième paragraphe est complété *in fine* comme suit :

« ...sans pouvoir dépasser douze. »

Article 24. — Cet article est désormais rédigé comme suit :

« Le conseil d'administration nomme cha- « que année un président et un secrétaire.

« Dans l'acceptation de ses fonctions, le « président doit déclarer que les mandats « de présidence ainsi assumés ne dépassent « pas le nombre prévu par la loi.

« En cas d'absence, le conseil désigne pour « la séance celui de ses membres présents « qui doit remplir les fonctions de président.

« Chaque année, le président et le secré- « taire sont rééligibles indéfiniment. ».

Article 25. — Cet article est désormais rédigé comme suit :

« Si le président du conseil d'administra- « tion remplit les fonctions de directeur gé- « néral de la société, le conseil lui délègue « tout ou partie des pouvoirs permanents « qui lui sont conférés par l'article 23 des « statuts.

« S'il ne cumule pas les fonctions de pré- « sident et de directeur général, il nomme « un directeur général qui exercera ses fonc- « tions sous la responsabilité personnelle « du président.

« Il est délégué au directeur général des « pouvoirs permanents pour la prompte ex- « pédition des affaires courantes et la bonne « direction de l'entreprise ou des divers éta- « blissements sociaux.

« Aucun autre membre du conseil d'admi- « nistration ne peut être investi de fonc- « tions de direction dans la société.

« Toutefois, le président peut nommer un « comité composé, soit d'administrateurs, « soit de directeurs, soit d'administrateurs « et de directeurs de la société. Les mem- « bres de ce comité sont chargés d'étudier « les questions que le président renvoie à « leur examen.

« Les administrateurs qui font partie de « ce comité peuvent recevoir une part dans « les bénéfices, supérieure à celle des autres « administrateurs.

« Dans le cas où le président est dans « l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il « peut déléguer tout ou partie de celles-ci à « un administrateur ; cette délégation doit « toujours être donnée pour une durée li- « mitée.

« Si le président est dans l'incapacité tem- « poraire d'effectuer cette délégation, le « conseil d'administration peut y procéder « d'office dans les mêmes conditions. »

Article 26. — Cet article est désormais rédigé comme suit :

« Conformément à l'article 4 de la loi du « 16 novembre 1940, le président et les « membres du conseil d'administration sont « éventuellement soumis aux obligations « personnelles ou solidaires prévues par ce « texte et répondent, dans ces limites, de « l'exécution de leur mandat. »

Deux expéditions de l'acte de dépôt et du procès-verbal de la délibération précités, ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Figeac, le 4 janvier 1941.

Pour extrait et mention :
J. MALPHETTES.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.